



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/19903  
26 mai 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATED LE 25 MAI 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE  
ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la note verbale adressée à l'ambassade d'Italie (Section des intérêts de la France) à Téhéran par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, concernant certaines violations commises par les forces françaises dans le golfe Persique.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

**Annexe**

**Note verbale datée du 10 mai 1988, adressée à l'ambassade d'Italie  
(Section des intérêts de la France) à Téhéran par le Ministère des  
affaires étrangères de la République islamique d'Iran**

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments à l'ambassade d'Italie (Section des intérêts de la France) et a l'honneur de l'informer que, selon des informations communiquées par les autorités compétentes, le 11 avril 1988, à 9 h 20, le navire français No 642, dont les coordonnées étaient 24° 48' N et 57° 36' E, a lancé un avertissement à un patrouilleur iranien, dont les coordonnées étaient 24° 53' N et 57° 41' E, lui demandant de ne pas s'approcher.

Etant donné que le survol des eaux internationales est un droit inaliénable de tous les pays et que le navire français a lancé un avertissement au patrouilleur iranien en violation de toutes les règles reconnues du droit international, le Gouvernement de la République islamique d'Iran proteste contre cette action et demande avec insistance qu'il soit mis fin à de tels agissements.

Il est évident que le Gouvernement français sera responsable des conséquences de toute répétition de ces actions à l'avenir.

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade d'Italie (Section des intérêts de la France) les assurances de sa très haute considération.

-----